

L'UNSA Agit pour l'amélioration de vos Conditions de Vie au Travail

- **Un enjeu pour tous les personnels
des 3 versants de la Fonction publique
(Agents et Encadrants)**



Le 4 Décembre *Je vote UNSA*



UNSA Fonction publique 21 rue Jules Ferry 93177 Bagnolet

Les conditions de travail :

Elles désignent d'une manière générale, l'environnement dans lequel les agents vivent sur leur lieu de travail. Elles comprennent entre autres :

- *les rythmes de travail*
- *les contraintes physiques*
- *les sollicitations psychologiques*
- *les relations professionnelles*
- *les risques liés au travail (bruit, chaleur, exposition à des substances toxiques, cadences de production, etc.)*

Ce qui conditionne la Santé au Travail :

- *Des conditions de travail favorables*
- *Des marges de manoeuvre (pour penser son action)*
- *Du sens (utilité sociale de l'acte de travail)*
- *La protection de l'intégrité physique et mentale*
- *La reconnaissance*

***Malmener une de ces 5 dimensions
porte atteinte à la santé...***

RPS... un accord historique !

Le 22 Octobre 2013, l'UNSA Fonction Publique a signé un protocole d'accord cadre, relatif à la Prévention des Risques Psychosociaux (RPS).

Nos représentants en CHSCT* sont fortement impliqués dans sa mise en œuvre, afin que tous les personnels en aient rapidement un bénéfice concret.

**** Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail***



Les acteurs de la Prévention :

Qui s'occupe de vos conditions de travail ?

- Des Médecins du Travail et de Prévention qui contrôlent la santé des agents et leurs postes de travail*
- Des équipes pluridisciplinaires (infirmiers, services sociaux, ergonomes, psychologues du travail, ...)
qui améliorent ou réduisent les effets négatifs du travail*
- Des CHSCT, compétents dans les domaines de la santé et sécurité au travail et les conditions de travail*

Le CHSCT *... c'est quoi ?

Le CHSCT* est une instance consultative incontournable mise en place à la suite de l'Accord du 20 Novembre 2009 relatif à la Santé et à la Sécurité au Travail dans la Fonction Publique. Il est chargé d'émettre des avis et de faire des propositions pour améliorer la protection de la santé, de la sécurité et les conditions de travail de tous les agents.

**L'UNSA siège dans la quasi totalité des CHSCT
et défend vos intérêts au quotidien
Contactez-nous : unsa-fp@unsa.org**

*** Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail**



QUIZZ Conditions de travail :

- *Est-ce vous qui décidez de l'organisation de votre travail ?*
- *Avez-vous déjà souffert de stress généré par votre travail ?*
- *Trouvez-vous que l'ambiance de travail est bonne ?*
- *Vous est-il possible de parler des difficultés rencontrées dans votre activité professionnelle, au sein de votre service ?*

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

Un maximum de réponses NON ?

N'hésitez pas à prendre contact avec un délégué syndical UNSA, il peut vous aider à améliorer vos conditions de travail...

www.unsa-fp.org

Nous exigeons :

- **une organisation du travail qui préserve la santé des agents**
- **le renforcement des moyens et des prérogatives des CHSCT et des CT**
- **L'amélioration du recrutement des Médecins du Travail et de Prévention**
- **Une meilleure reconnaissance de la Pénibilité dans la Fonction Publique**

Le 4 Décembre

Je vote UNSA

UNION NATIONALE DES
SYNDICATS AUTONOMES

